



**Décision n° CODEP-BDX-2024-049260 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 septembre 2024 autorisant EDF à modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Golfech (INB n° 135)**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 3 mars 1983 autorisant la création par Electricité de France d'une tranche de la centrale nucléaire de Golfech dans le département de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable des règles générales d'exploitation transmise par courrier D5067/SSQ/LGU/LVX/24-089 du 6 septembre 2024 accompagné du dossier D50672024DMTN°06 indice 2 du 6 septembre 2024 ;

Considérant que le 6 septembre 2024, EDF a déposé auprès de l'ASN une demande d'autorisation de modification temporaire des règles générales d'exploitation du réacteur n°1 de la centrale nucléaire de Golfech ; que cette modification constitue une modification notable des modalités d'exploitation autorisées de ses installations relevant du régime d'autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire régi par les articles R. 593-55 à R. 593-58 du code de l'environnement,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

EDF, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 135 dans les conditions prévues par sa demande du 6 septembre 2024 susvisée.

**Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

### **Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 13 septembre 2024.

*Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
le directeur général adjoint*

*SIGNE PAR*

**Julien COLLET**